

Une formation pratique et interactive animée par des experts pour avoir une vision complète et opérationnelle des obligations de l'employeur et des moyens de les respecter.

Les différentes évolutions du dispositif de l'activité partielle

Le dispositif d'activité partielle a connu de nombreuses évolutions durant la crise sanitaire afin de mettre en place des mesures avantageuses permettant aux entreprises de faire face à la situation. Le Premier Ministre a annoncé un retour à un système moins favorable à compter du 1er novembre (sauf pour les secteurs les plus touchés tels que le tourisme, la culture, la restauration). A également été mis en œuvre le dispositif d'activité partielle en cas de réduction durable d'activité pour les entreprises dont les difficultés perdureraient au-delà de la fin d'année. Tour d'horizon du fonctionnement de ces différents dispositifs.

OBJECTIFS

Donner les clés pour appréhender et mettre en œuvre le dispositif d'activité partielle dans l'entreprise

INTERVENANT

Me. Christophe Frouin
Du Cabinet Fidere Avocats

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH / RRH
- Directeur des affaires sociales
- Juriste droit social
- PDG / DG

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Formation format WEBINAR interactif
- Présentation powerpoint

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émergence
- Questions orales

PROGRAMME DE LA FORMATION

1 – Activité partielle "améliorée" :

- Mise en oeuvre
- Durée de recours
- Indemnisation du salarié et de l'employeur
- Régime social des indemnités
- Impact sur le contrat de travail et les droits du salarié

2 – Activité partielle à compter du 1/11/2020 (d'après les annonces du Premier Ministre) :

- Publics visés
- Différences avec le régime renforcé

3 - Activité partielle en cas de réduction d'activité durable (APLD) :

- Conditions de mise en œuvre
- Durée du dispositif
- Engagements dans l'emploi
- Indemnisation du salarié et de l'employeur

DATE ET LIEU

24 SEPTEMBRE 2020

9 H 30 A 13 H 00

WEBINAR

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 350 € HT

NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 550 € HT

INSCRIPTIONS

CGI CAMPUS - 18 rue des Pyramides - 75001 Paris
01 44 55 35 00 - fbravo@cgi-cf.com



A RETOURNER A LA CGI – Florence BRAVO

18 rue des Pyramides 75001 Paris

fbravo@cgi-cf.com –T 01 44 55 35 00 – fax : 01 42 86 01 83

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ TELECOPIE _____

E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : «**Les différentes évolutions du dispositif de l'activité partielle**» le **24 septembre 2020** - **format Webinar**.

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque correspondant au règlement :

- soit, pour les formations sur une demi-journée (9h30-13h00) **Merci de cocher le montant vous concernant:**

350,00 Euros HT (420,00 TTC) par formation (prix adhérent)

ou

550,00 Euros HT (660,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

¹ Dans l'hypothèse d'une prise en charge intégrale par l'OPCO AKTO, le chèque d'inscription vous sera restitué dès confirmation de la subrogation par l'OPCO.

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

- Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), **le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Florence BRAVO.**

Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription et la facture CGI CAMPUS émise auprès d'AKTO suffiront !

- Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Florence BRAVO.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. La CGI se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.